

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

DEL_20220921_11

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **26**
De votants **29**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Décision modificative
n°2
BUDGET DE LA
COMMUNE DE
TRIGNAC
Année 2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **22 septembre 2022**

Et que la convocation avait été faite le **14 septembre 2022**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)
- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurants au tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

EXERCICE 2022

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

chapitre 022 : Dépenses imprévues

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
022	01	age01sc	- 17 000.00 €	Dépenses imprévues (fonctionnement)

chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
673	01	Aage01sc	17 000.00 €	Titres annulés sur exercice antérieur

RECETTES

Chapitre 74 : Dotation, subventions et participations

(Relatif au point 10 de cet ordre du jour)

Article	Fonction	Service	Montant	Libellé
7473	01	age01sc	- 18 000.00 €	Département
74748	01	Age01sc	18 000.00 €	Autres communes

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
1068	01		Age01sc	2 000.00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés

chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
21538	814	12	Voi814ep	325 000.00 €	Eclairage public

Chapitre23 : Travaux en cours

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
2313	321	49	med321cu	- 325 000.00 €	Travaux en cours Nouvelle médiathèque

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT

2 000.00 €

Pour rappel, le budget primitif a été voté avec un suréquilibre de 200 564.81 € permettant de voter la décision modificative en l'état. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette décision modificative n°2.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du conseil municipal au Maire en date du 10 juillet 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances du 12 septembre 2022,

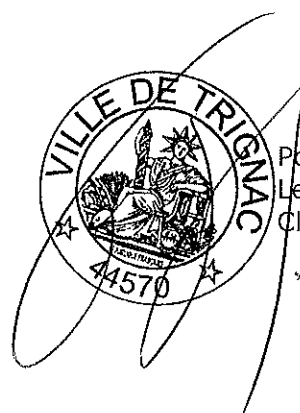
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 telle que décrite ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser les virements de crédits nécessaires à la réalisation de cette délibération,

Article 3 : D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

